SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1180006: sucreries, raffineries, fabriques de sucre inverti et d'acide citrique, candiseries, levureries et distilleries

En vigueur au 01/01/2010 (Dernière actualisation de la page 01/01/2010)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 118).

Les entreprises peuvent reporter l'application dans leur entreprise de l'augmentation des salaires horaires minimums du 01/01/2010 jusqu'au 1er janvier 2011, moyennant une cct d'entreprise conclue au plus tard le 30 juin 2009.

1. SALAIRES HORAIRES: AUTRES QUE LES ETUDIANTS

1.1. SECTEURS: SUCRERIES, RAFFINERIES, SUCRE INVERTI, ACIDE CITRIQUE

1.1.1. ANCIENNETE (mois): 0

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
Manoeuvres	12.16	11.89
Spécialisés	12.80	12.49
Qualifiés	13.41	13.12

1.1.2. ANCIENNETE (mois): 6

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
Manoeuvres	12.57	12.30
Spécialisés	13.23	12.94
Qualifiés	13.86	13.56

1.2. SECTEURS: CANDISERIES

1.2.1. ANCIENNETE (mois): 0

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
Manoeuvres	12.17	11.89
Spécialisés	12.84	12.54
Qualifiés	13.50	13.21

1.2.2. ANCIENNETE (mois): 6

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
Manoeuvres	12.58	12.30
Spécialisés	13.27	12.97

Qualifiés	13.96	13.65

1.3. SECTEURS: LEVURERIES ET DISTILLERIES

1.3.1. ANCIENNETE (mois): 0

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
Manoeuvres	12.15	11.87
Spécialisés	12.57	12.26
Qualifiés	12.99	12.74

1.3.2. ANCIENNETE (mois): 6

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
Manoeuvres	12.54	12.29
Spécialisés	12.99	12.71
Qualifiés	13.45	13.15

2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANTS

Age	
18 et plus	90%
17	80%
16	70%
15	60%